



DÉLIBÉRATION

N° 2021-0004

Nombre de membres en exercice : 66
Nombre de membres présents lors de la délibération : 54
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Date de convocation : 09/12/2020
Date d'envoi à la SP de condom : 19/02/2021
Date d'affichage : 19/02/2021
Votes contre : 0
Votes pour : 54
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le seize décembre à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents :

M. SCARAVETTI Henri, Mme NEGRINI Régine, Mme DHAINAUT Annie, M. LAFFORGUE Mathieu, M. TIMOTHE Frédéric, M. CARRE Michel, M. GOURGUES Gérard, MME PENA Roselyne, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joël, M. PHILIP Alain, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard, Mme LABORDE Marie Clémence, M. JAUMAIN Jérôme, M. GABAS Michel, Mme ARSLANIAN Geneviève, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joël, M. RENARD Jean Pierre, M. JORIEUX Michel, MME COLLADELO Marie Claire, Mme PETITJEAN Marion, M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David, M. AXMANN Roland, Mme TOURNIER Elisabeth, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, Mme TUMELERO Hélène, M. LUSSAGNET Wilfried, M. MELIET Nicolas, M. CAZZOLA Bruno, M.LAFORE Michael, Mme ESPERON Patricia, M. DUBOUCH Joël, Mme PINSOLLES Nicole, M. MEYROUS Jérôme, M. MINIAYLO Pierre, M. BENJADDI Miloud, M. CECEILLE Gérard, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, M. LANSMANT Sébastien, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, Mme LACAVE Delphine, DURAND Georges Manuel, M. GIACOMAZZI Stéphane, Mme CHIVA Amandine.

Excusés ayant donné procuration :

M. FALTRAUER Franck ayant donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève.

Excusés remplacés par :

M. LABURTHE Michel remplacé par M. BLAYA Bruno, Mme BRIANE Huguette remplacée par M. TOUYAROU Bruno, M. BOUE Guy remplacé par M. ROUILHES Michel

Absents excusés :

M. LAMORT Pierre, M. MONTARET Jérôme.

Absents :

M. BEYRIES Philippe, M. CAZES Jérôme, M. ROBERT François, Mme MONGIS Nadine, Mme ELLENA Aimé, Mme GAUCHE Laureta, Mme DELLA VALLE Valérie, M. MAO Jean-Pierre, M. FERNANDEZ Xavier, Mme DESPAX Nelly.

Objet : REVISION DES STATUTS DU SAT

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose au Comité Syndical que les statuts n'ont pas été remis à jour depuis plusieurs années et qu'il nécessaire apporter les modifications suivantes :

Les régularisations proposées sont les suivantes :

- ◆ La commune de Fourcès, déjà adhérente au SPANC depuis 2007, a adhéré aux compétences eau et assainissement au 1er juillet 2010.
- ◆ Les communes de Castelnau d'Auzan et Labarrère ont fusionné en une ville nouvelle depuis le 1er janvier 2016 pour devenir Castelnau d'Auzan-Labarrère. La ville nouvelle reste adhérente à toutes les compétences du Syndicat.

Les modifications suite à des ajouts sont les suivantes :

◆ La commune de Réans a demandé son entrée au SAT pour les compétences eau et assainissement par la délibération du conseil municipal du 05 Aout 2019. Cette décision a été votée favorablement au SAT par la délibération du 18 septembre 2019 et avalisé par la préfecture au travers de l'arrêté du 11 septembre 2020 n°32-2020-09-11-010.

◆ Le président souhaite enfin étendre le nombre des vice-présidents à 5 au lieu des 3 initialement prévus.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'adopter les nouveaux statuts du SAT.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 18 février 2021

Le Président,

Nicolas MELLET

